



Fourniture par le vendeur des plans éclatés de l'appareil acheté

Par **PORTOLANO**, le **04/06/2018** à **12:55**

1) J'ai acheté 3 robots de tonte de marque xxxxxx, modèle xxxxxx (+ de 4000 euros pièce). je cherche à obtenir le plan éclaté de cet appareil avec les références des pièces de rechange.

En invoquant quelle(s) disposition(s) du code de la consommation puis-je imposer la fourniture de ces renseignements.

2) De quelle manière puis-je imposer de ne pas passer par le réseau officiel pour commander ces pièces et que le fabricant ou importateur pour la France me les fournisse directement ?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Bonjour,

Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.

L'une d'elles étant :

[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]

Par **Visiteur**, le **04/06/2018** à **13:07**

non seulement vous postez 3 fois le même message mais pas bonjour merci...

Par **youris**, le **04/06/2018** à **13:20**

bonjour,

je pense qu'il n'y a aucune obligation pour un fabricant de fournir les plans de ses appareils à un acquéreur car il existe des secrets de fabrication.

pour la fourniture des pièces détachées, vous ne pouvez rien imposer, vous devez chercher pas vous-même les pièces détachées pour vos appareils mais il n'est pas sur que ce soit les pièces d'origine ni même que vous conserviez la garantie constructeur.

salutations